

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la relance

---

**Arrêté du 15 janvier 2021**  
**portant affectation à la mission « Agriculture, forêt et pêche »**  
**du Contrôle général économique et financier**

NOR : ECOU2101393A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,**

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2008 portant fusion des missions « Agriculture » et « Développement rural, pêche et forêt » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2018 portant nomination, notamment, de Monsieur François MAGNIEN dans le corps du contrôle général économique et financier ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur François MAGNIEN, contrôleur général de 1<sup>ère</sup> classe, est affecté à la mission « Agriculture, forêt et pêche » du Contrôle général économique et financier, à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers*.

Fait le 15 janvier 2021

Pour le ministre et par délégation :  
La cheffe du Contrôle général économique et financier,  
H. CROCQUEVIEILLE